

2. Combien d'autos on a achetées pour l'usage personnel des ministres du cabinet, et quels sont la marque, le temps d'achat, et le coût de chaque machine dans la période indiquée.

3. Combien on a dépensé pour l'entretien des autos aux questions 1 et 2.

4. Combien de chauffeurs sont payés à même le Trésor pour conduire les autos des ministres, et combien leurs services ont coûté en gages et livrées dans la période indiquée.

5. Si les chauffeurs ci-dessus pouvaient se servir des autos des ministres pour leurs besoins et pour leurs amis.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 4 avril 1927—Copie des lettres, télégrammes, rapports, recommandations et autres papiers afférant à la nomination, à l'installation et à la destitution du major W.-G. Gidley, récemment maître de poste à Leamington, Ontario, et à la nomination de son successeur.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McPhee, le Bill No 337 (B9) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Georges Lachance" est lu la troisième fois, et passé, sur division.

Sur motion de M. McPhee, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour retourner la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée la pétition sur laquelle le bill de divorce ci-dessus est fondé.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), secondé par M. Guthrie, résolu,—Qu'en conformité des dispositions du Bill No 260, "Loi modifiant la Loi des élections fédérales", adoptée par les deux Chambres du Parlement, M. Jules Castonguay soit désigné comme successeur de M. Oliver-Mowat Biggar, comme directeur des élections.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le parlement à la veille du soixantième anniversaire de fondation de la puissance du Canada, désire témoigner son appréciation de l'œuvre des Pères de la Confédération ont accomplie, et exprimer d'une voix unanime sa foi et sa confiance en l'avenir du pays, et à son expansion comme adhérent de la Commonwealth britannique des nations qui doivent allégeance à Sa Majesté le Roi.

C'est le vœu sincère du parlement que la célébration des noces de diamant, dont on mûrit actuellement les plans, commémore de façon appropriée, et avec enthousiasme, l'œuvre confédérative et l'essor subséquent de la Puissance. Nous espérons que la commémoration apportera une inspiration plus accentuée à la ferveur patriotique de nos populations et permettra de mieux comprendre nos aspirations et notre idéal, afin que d'une rive à l'autre s'affirment plus vigoureusement la mentalité canadienne et, en toutes choses canadiennes, une unité nationale plus profonde.

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 123 (339) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi des eaux dans la zone du chemin de fer."

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 123, Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest sont pris en considération et agréés.